

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00009
Numéro SIREN : 383 979 036
Nom ou dénomination : CAP-VERT

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/027773



CAP-VERT

SAS au capital de 7 500 €

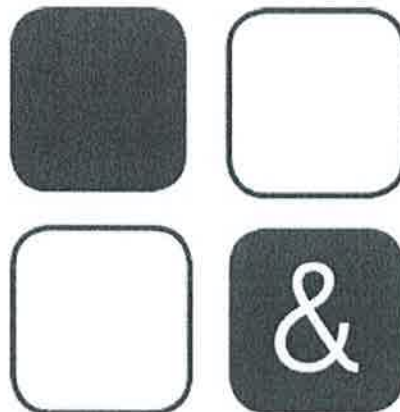
37 Avenue Valioud
69110 STE FOY LES LYON

SIRET N°383.979.036.00027

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

CERTIFIE CONFORME

A complex, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.



- Société d'Expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes
 Société de Commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale rattachée à la CRCC de Lyon

Désignation de l'entreprise **SAS CAP-VERT** Néant *

Adresse de l'entreprise **37 Avenue Valioud** **69110 STE FOY LES LYON**

Numéro SIRET * **3 8 3 9 7 9 0 3 6 0 0 0 2 7**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 716	1 716			
	Total I (5)	044	048	1 716	1 716			
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	374 892	374 892		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	26 354	26 354		14 766	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	401 245	401 245		14 766
		Total général (I+II)	110	112	402 961	402 961		14 766
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *				120	7 500	7 500		
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126				
Réserves réglementées*				130	122	122		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)				132				
Report à nouveau				134	110	(20 854)		
Résultat de l'exercice				136	(1 405)	(2 046)		
Provisions réglementées				140				
				Total I	142	6 327	(15 277)	
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
Emprunts et dettes assimilées				156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	3 170	1 580		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	393 464	28 464		
Produits constatés d'avance				174				
				Total III	176	396 634	30 044	
Total général (I + II + III)				180	402 961	14 766		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 716			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS CAP-VERT**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						
		3	1	1	2	2	0	1	8	3	1	1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210						
	Production vendue biens	215						214						
			services *	217					218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226						
	Autres produits							230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
	Variation de stock (marchandises) *							236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240						
	Autres charges externes * : dont crédit bail : - mobilier - immobilier							242	6	0	10		1	787
	Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE * 243 164)	243		164				244	189					162
	Rémunérations du personnel *							250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	98					97
	Dotations aux amortissements *							254						
	Dotations aux provisions							256						
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	260							262	13	108				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles												
Total des charges d'exploitation (II)							264	19	405				2	046
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(19	405)				(2	046)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280							
	Produits exceptionnels (IV)						290	18	000					
	Charges financières (V)						294							
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	348						300						
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)											
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	(1	405)				(2	046)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312			314			1	405
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247						330							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249						251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997								
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986						987							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981						989							
	Divers* ZFA (44 quaterdecies) 345						344							
	Investissements outre-mer						346							
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352					354	1	405
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
	Déficits antérieurs reportables : *3.....7.28 dont imputés sur le résultat :											360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370					372	1

SAS CAP-VERT
37 Avenue Valioud

69110 STE FOY LES LYON

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Cabinet BOREL ET ASSOCIES

17 RUE LOUIS GUERIN

IMMEUBLE ODIN

69100 VILLEURBANNE

04.72.69.48.48

Cabinet BOREL ET ASSOCIES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Un abandon de compte courant a été consenti par un associé pour 18 000 €, il est inscrit en produit exceptionnel. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			1 716
TOTAL			1 716
TOTAL GENERAL			1 716

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 716	1 716
TOTAL			1 716	1 716
TOTAL GENERAL			1 716	1 716

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	726	726	
Débiteurs divers	374 892	374 892	
TOTAL	375 617	375 617	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 180	2 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	990	990		
Groupe et associés	393 464	393 464		
TOTAL	396 634	396 634		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	393 464			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	15.0000	500	1 534	1 534	500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 180
Total	2 180

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- LES RICHARDES 3	1 000	99.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- VILLEURBANNE - LOUIS GOUX	11 880	50.00	11 880
- LYON 2 - CHARLEMAGNE	14 337	50.00	14 337
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

CAP VERT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 500.00 €

Siège social : 37 Avenue Valioud

69110 STE FOY LES LYON

383 979 036 RCS LYON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 24 JUIN 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à - 1 405.32 €, de la manière suivante :

- Une somme de - 1 405.32 €
au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédemment clos.


Copie certifiée conforme
La présidence

Jc

CAP-VERT
Société par Actions Simplifiée
Sainte-Foy-Lès-Lyon

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018



CAP-VERT

Société par Actions Simplifiée

37, avenue Valioud

69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

A l'assemblée générale de la société **CAP-VERT**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CAP-VERT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un Commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2017 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de

la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux comptes :
SEFAC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, connected strokes.

Représenté par Monsieur Julien COMPEYRON
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES ANNUELS

Désignation de l'entreprise **SAS CAP-VERT** Néant *

Adresse de l'entreprise **37 Avenue Valioud** **69110 STE FOY LES LYON**

Numéro SIRET * **3 8 3 9 7 9 0 3 6 0 0 0 2 7**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
AC IIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 716	1 716		
	Total I (5)	044	048	1 716	1 716		
AC IIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	STOCKS						
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	374 892	374 892		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	26 354	26 354	14 766	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	401 245	14 766		
	Total général (I+II)	110	112	402 961	14 766		

		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	7 500	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130	122	122	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * (131))	132			
	Report à nouveau	134	110	(20 854)	
	Résultat de l'exercice	136	(1 405)	(2 046)	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	6 327	(15 277)	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 170	1 580	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 393 464)	172	393 464	28 464	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	396 634	30 044	
	Total général (I + II + III)	180	402 961	14 766	

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Un abandon de compte courant a été consenti par un associé pour 18 000 €, il est inscrit en produit exceptionnel. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			1 716
TOTAL			1 716
TOTAL GENERAL			1 716

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 716	1 716
TOTAL			1 716	1 716
TOTAL GENERAL			1 716	1 716

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations		726	726	
Débiteurs divers		374 892	374 892	
TOTAL		375 617	375 617	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		2 180	2 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		990	990		
Groupe et associés		393 464	393 464		
TOTAL		396 634	396 634		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.		393 464			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	valeurs n ominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	15.0000	500	1 534	1 534	500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 180
Total	2 180

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- LES RICHARDES 3	1 000	99.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- VILLEURBANNE - LOUIS GOUX	11 880	50.00	11 880
- LYON 2 - CHARLEMAGNE	14 337	50.00	14 337
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			